

# Médecins : un rapport sévère sur le dispositif Asalée



© 2025 Les Echos Publishing

Selon l'Igas, missionnée par le ministre de la Santé pour contrôler la gestion et le déploiement de l'association Asalée, il existe de graves « dysfonctionnements » conventionnels, organisationnels et budgétaires de ce dispositif lancé en 2005 pour structurer la collaboration entre généralistes et infirmiers concernant les malades chroniques, lesquels peuvent notamment bénéficier gratuitement par ce biais de séances d'éducation thérapeutique.

## Un coût élevé de 100 € par consultation

Parmi les problèmes relevés, l'Igas souligne notamment que, malgré son financement public important (295,2 M€ sur la période 2019-2023), le dispositif atteint de façon limitée ses objectifs d'activité quantitatifs. Avec moins de 10 % des infirmiers qui réalisent l'objectif requis de 1 205 patients par an et par ETP infirmier, rapporté au nombre de consultations totales sur cette période de 5 ans (850 000), chaque patient a bénéficié de 3,3 consultations par an, soit « un coût élevé autour de 100 € par consultation ». L'Igas regrette, en outre, une absence de pilotage financier, des conflits d'intérêts dans les marchés, une confusion entre prestataires et direction ou encore la non-publication des comptes depuis 2022. Des éléments « incompatibles avec la

poursuite d'un financement public »...

Pour consulter le rapport : <https://igas.gouv.fr>

© 2025 Les Echos Publishing